DEMANDE D'ADMISSION À LA CHAMBRE DES EXPERTS-TRADUCTEURS ET TRADUCTEURS ASSERMENTÉS DE FRANCE (CETTAF)

Je soussigné(e)
Nom:
Prénom(s):
Né(e) le à
Assermenté(e) près la Cour d'Appel de : en tant qu'expert
depuis pour la langue :
depuis pour la langue :
Assermenté(e) près le Tribunal de Judiciaire de :
pour la langue :
depuis pour la langue
Profession:
adresse de domicile :
Tél. personnel : professionnel :
Fax : portable :
E-mail:
demande mon admission à la Chambre des Experts-Traducteurs Assermentés de France en tant que Membre
Actif
À le
signature :

Site internet: https://www.traducteursdefrance.fr

Pièces à joindre à la demande :

- 1. Photocopie du PV de prestation de serment
- 2. Photocopie de la lettre d'acceptation de la Cour d'Appel ou du Tribunal Judiciaire
- 3. Justificatif d'identité
- 4. C.V. complet
- 5. Photocopies des diplômes accompagnés de leur traduction en français, le cas échéant, et de toutes pièces établissant la compétence dans la langue demandée ainsi que la maîtrise du français.

Pièces à fournir après admission :

- 1. Deux photographies format (25 x 35 mm) pour l'établissement de la carte de Membre Actif
- 2. Un chèque de 80 euros représentant le droit d'admission, la cotisation annuelle, la prime d'assurance professionnelle du traducteur-interprète assermenté et les frais de confection du sceau. ou un chèque de 50 euros si l'adhésion est demandée uniquement pour l'oral.

<u>Dossier à envoyer par mail et courrier postal à l'adresse</u> : CETTAF – 35 Rue Haroun Tazieff – 54320 MAXÉVILLE - contact@traducteursdefrance.fr

Pour nous contacter: contact@traducteursdefrance.fr - Tél: 06.12.02.46.71